

## OFFREZ UNE BULLE D'AIR

A DES FAMILLES QUI NE SOUFFLENT JAMAIS

**DONNEZ  
UN JOUR  
DE REPOS**

Le nombre de jours de congés est réglementé, et ne tient pas compte des situations personnelles. Ainsi, certains de nos collègues doivent les utiliser pour pouvoir s'occuper de leur enfant malade par exemple. Ces agents n'ont pas de répit face à la maladie de leur proche, ni de repos.

Il existe une procédure pour donner des jours de repos. Ce don peut-être anonyme, sans bénéficiaire identifié, le service des Ressources Humaines centralise les dons (recueil des donateurs et dossiers des bénéficiaires) et se charge de traiter les demandes.

Toutes les infos sont disponibles sur Bravo Victor

<https://bv.sigp.aviation-civile.gouv.fr/carriere/temps-de-travail/don-de-jours-de-repos>

ou sur notre site en cliquant **ICI**.

Le 1er contact d'un agent est son gestionnaire RH qui :

- en cas de don anonyme, vérifie les congés donnés par le donateur.
- en cas de don nominatif, vérifie les congés donnés par le donateur et de l'accord préalable du bénéficiaire.
- vérifie les pièces du dossier du bénéficiaire.

Alors, s'il vous reste des jours de congés, plutôt que de les perdre, ou si vous souhaitez tout simplement participer et en donner un, n'attendez pas !

**Le SNNA FO poursuit son travail de fond pour défendre l'équilibre.**

**ENSEMBLE pour une DGAC UNIE et SOLIDAIRE.**

